

# Actus de la FDE SNESUP-FSU

## Lettre du Collectif national FDE du SNESUP-FSU

Geneviève Allain, Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor, et avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU et de Mariane Auxenfans du SNES-FSU



### Pour nous contacter :

[fde-restreint@snesup.fr](mailto:fde-restreint@snesup.fr) et LD : 01 44 79 96 18

Lettre de la formation des enseignants, Juin 2015

## Les EAP zappés : quelle alternative en vue ?

« Conformément à la note ministérielle de la DGRH-B1-3 n°0235 en date du 22 juin 2015, aucun contrat EAP ne sera proposé en contrat initial à la rentrée 2015. »

En pleine campagne de recrutement, cet enterrement laisse déçus les étudiants qui s'étaient fiés à une com' ministérielle fortement dosée en bons sentiments et hussards noirs.

En réalité, sous un vernis social, la création des EAP pour les boursiers en 2013 a occulté la suppression des aides spécifiques jusqu'à ouvertes à tous les étudiants candidats aux concours enseignants.

Le champ et le nombre des étudiants financés ainsi réduits, les crédits dédiés ont baissé de 18,6% en 3 ans, avant même les coupes budgétaires de juin 2015.

Alors que les aides spécifiques sans contrepartie de travail favorisaient l'assiduité universitaire, le dispositif EAP a contraint les boursiers à arbitrer entre « faire ses heures » en établissement ou aller en cours, avec les résultats prévisibles en terme de réussite – et donc d'efficacité. 200 EAP reçus au CRPE en 2014, soit 1,2% des 16 000 lauréats... une centaine au CAPES... le chat est maigre !

Pour autant l'extinction du dispositif EAP laisse entier le problème de départ : 300 000 nouveaux enseignants sont à recruter d'ici 2022, leur formation a un coût, qui le financera ?

L'autofinancement par la précarité étudiante, comme EAP, contractuel ou chez McDo, on connaît déjà. En rajouter dans la précarité, par exemple via le Service civique (dispense d'assiduité, validable en ECTS et hors Code du Travail) ne réglera rien.

Il faut renverser la logique. C'est à l'Éducation nationale d'investir pour sécuriser les études et la réussite aux concours, en restaurant les aides et en prérecrutant.



## De la continuité pédagogique du master : le changement c'est maintenant ! (si, si !)

La FSU n'a pas encore reçu de réponse écrite à [son courrier à la DGRH du MENESR](#) sur les conditions de stages à la rentrée. Concernant les lauréats sans M2 validé à la rentrée, il semblerait que seuls les cas de M2 en deux ans, avec justificatif de promesse de maintien dans l'académie, seraient examinés... le « reste » (année de préparation au concours hors master ou échec au master) relevant, pour le ministère, de « stratégies d'étudiants » dont il ne peut tenir compte... Cette réponse, si elle est confirmée est inacceptable : 1/ elle accuse a priori les étudiants en échec de mauvaise foi ; 2/ pour les M2 en deux ans, quels sont les justificatifs attendus puisque la plupart du temps, la promesse de maintien dans l'académie a été orale... Rappelons que la continuité pédagogique M1-M2 va de soi pour les équipes de formation et que, en dépit de ses déclarations, le MENESR fait l'inverse de ce qu'il dit. C'est pourquoi nous invitons les lauréats PLC concernés à se faire connaître auprès de leurs élus au CE et des organisations syndicales de leur ESPÉ et/ou de leur université.

Par ailleurs le collectif prépare un courrier à tou-te-s les directeurs-trices d'ESPÉ pour les avertir de ce problème, malheureusement récurrent.

## Le mémoire et l'oubli : quelques réflexions sur la question du mémoire MEEF

La création de masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) portait l'intention d'un saut qualitatif pour la formation des enseignants. Autrement dit, cette formation et donc le mémoire devaient être l'occasion d'une véritable initiation à un travail de recherche (à ses enjeux et à son fonctionnement), guidés par des principes scientifiques d'élaboration de son objet, de cadre théorique, etc.

Aussi ne peut-on qu'être d'accord avec l'idée que le mémoire de master MEEF doit revêtir une double dimension simultanément et indissociablement professionnelle et scientifique comme avec le fait que la dimension professionnelle réside « dans son objet de recherche », c'est-à-dire « l'analyse de situations, de contextes ou d'objets professionnels qui sont visés, dans toute leur diversité » (C. Delarue-Breton, « Le mémoire de master MEEF : un nouveau genre universitaire ? *Diversité : ville-école-intégration*, 2014, n° 177, p. 50-54 ; p. 51). On ne peut qu'être d'accord également avec l'idée que « si les objets de recherche de ces mémoires sont des objets professionnels, la manière dont ils sont étudiés relève cependant du scientifique ». Que, dès lors, étudier ces objets de manière scientifique suppose que « la visée, l'enjeu du mémoire de master MEEF concerne la compréhension de phénomènes et non la prescription pédagogique » (*Ibid.*).

Cela étant dit, plusieurs difficultés demeurent. Une première est que la nécessité, autrement dit la pertinence didactique et scientifique même du mémoire, est contes-

tée par beaucoup d'étudiants-fonctionnaires stagiaires (EFS) qui le considèrent comme un élément superfétatoire, le préjugant aussi inutile qu'incertain. Assurément, certaines EFS ont plus de familiarité que d'autres avec ce type de travail en raison de leurs parcours universitaires et/ou professionnels antérieurs. Il incombe alors aux enseignants du Master de faire découvrir le caractère formateur d'un tel travail écrit qu'il permet une mutation d'un statut (étudiant) vers un métier (enseignant), qu'il constitue un outil de transition essentielle entre formation académique et activité professionnelle.

Une autre difficulté subsiste, et c'est au fond, la principale : la carence des moyens effectifs pour que ce saut qualitatif ne soit pas qu'un effet d'annonce mais une véritable réalité. Or il y a loin de la coupe aux lèvres. Le temps et les moyens manquent, et ils manquent terriblement. Aux *étudiant-es fonctionnaires-stagiaires* (EFS), afin qu'ils puissent élaborer de *manière effective et efficiente* cette réflexion scientifique-professionnelle. Pour les EFS, un *temps* de stage réduit pour gagner du temps d'appropriation de ce qui est nouveau. Car la « responsabilité » d'une classe n'est pas de « l'observation + » comme certains semblent naïvement le penser mais une tout autre activité, et d'ores et déjà une tout autre position/posture institutionnelle. Pour les personnels enseignants et formateurs manque le temps effectif pour mettre en place une réflexion outillée : d'un côté, les multiples contraintes auxquelles ils sont soumis ne leur permettent pas de travailler sereinement et collectivement sur le mémoire de master ;

d'un autre côté, ils disposent d'un nombre d'heures de formation trop réduit pour obtenir que la majeure partie des étudiants aient les connaissances suffisantes à partir desquelles le temps personnel pour réfléchir peut devenir fructueux.

Ceci nous conduit naturellement à l'organisation actuelle du master et repose à nouveau la question de la position temporelle du concours qui, dans le schéma actuel (fin de M1), est absolument insatisfaisante, parce qu'il segmente le master en deux parties. Cette segmentation est par ailleurs redoublée par la semestrialisation introduite via le LMD et réduit finalement le mémoire à un travail strictement limité à l'année de M2, qui participe en outre à la surcharge de travail que dénoncent les EFS.

Il ne suffit donc pas de déclarer candidement que le mémoire est au centre de la formation pour qu'il y soit effectivement. *Dire ce n'est pas faire !* Il faut en donner les moyens, sinon, cela revient encore une fois à opérer une feinte et à dévaluer au terrain, pourvu de toutes les "qualités", de déterminer les thématiques de recherches et les sujets et charger les corps d'inspection de l'encadrement des mémoires. Trop belle la vie !

### Trois urgences se dégagent :

- 1/ Baisser réellement le temps de stage des EFS ;
- 2/ Garantir la continuité M1-M2 ;
- 3/ Assurer l'encadrement effectif de ces mémoires.

## Echos des ESPÉ. Retour sur le collectif élargi du 18 juin

**Créteil** : M1 alternant. La CFVU de l'Université Paris Est Créteil a voté contre le projet de dossier d'accréditation de l'ESPÉ de Créteil. Motif principal : refus des masters en alternance (à la rentrée 2015 pour le premier degré et en projet pour 2016 pour le second degré) avec mise en responsabilité en M1 et 200h de formation en moins (6 voix pour, 7 contre, 5 abst.)

Ceci dit, le master M1 en alternance ouvrira quand même à la rentrée pour les PE... La FSU Créteil a obtenu les renseignements suivants en audience (compte rendu [ici](#)) : 120 « étudiants en alternance » (appellation officielle) relevant du dispositif « apprentis de la fonction publique » de Valls ont été sélectionnés sur dossier. Ils auront un contrat de droit public avec un salaire à 1600 euros, mais aucun engagement à rester à Créteil. Côté formation, c'est une dégradation sans précédent : 270h en M1, avec 12 semaines de stages en responsabilité (stages massés de une à trois semaines en remplacement de FC), avec seulement une semaine d'observation et une semaine de pratique accompagnée en début d'année. Six visites (dont trois ESPÉ) sont prévues, mais en réalité l'ESPÉ devra supprimer l'accompagnement des M2 pour les assurer ! Les

CPC feront les visites du « terrain », pour pallier le manque de PEMF. La FSU a rappelé qu'elle refuse la situation de remplacement. Elle revendique des vrais pré-recrutements avec de la pratique accompagnée (ce qui serait conforme au dispositif « apprentis de la fonction publique »), et le même concours pour tous, concours dont les épreuves devraient évoluer. La FSU 93 a publié un [dossier spécial pré-recrutements](#).

Le ministère a déjà prévenu : l'expérience de Créteil et la Guyane est appelée à se généraliser l'an prochain. F. Fillon ou B. Lemaire ont de leur côté annoncé leur projet pour 2017 : une alternance après la L3, avec une forte participation du « terrain ». Les luttes pour une vraie formation intégrée avec stages de (pratique accompagnée, ainsi que des vrais pré-recrutements seront donc déterminantes, en 2015-2016, pour l'avenir de la FDE !

**Poitiers** : La FSU 86 écrit au recteur (voir [ici](#)) à propos de l'affectation des lauréats sans master. La réponse du recteur est [là...](#) Le ministère ne pourra pas dire qu'il ne savait pas !

**Bordeaux** : Les formateurs réunis le 24 juin 2015 pour faire le point sur le futur CE et la rentrée prochaine sont extrêmement inquiets ; le directeur annonce par exemple un DU préparation concours à 1000 € et sa volonté de ne pas ouvrir de groupe de M2 étudiants pour les non admis au concours.

Les formateurs ont décidé de s'adresser solennellement aux membres du CE pour dénoncer le peu d'écoute accordée à leurs élus dans cette instance. Ils vont aussi s'adresser une nouvelle fois à la ministre. La gestion de l'ÉSPÉ est toujours aussi insatisfaisante : les éléments de cadrage écrit font défaut, les informations changent constamment. Les conditions de rentrée s'annoncent inacceptables : les moyens sont très insuffisants pour accueillir des effectifs d'étudiants en augmentation.

**Nantes** : L'année universitaire se termine dans l'épuisement des collègues après une année compliquée : mobilisation contre la perte d'un bâtiment de formation, mise en œuvre de la formation des M2 avec ses tensions et contradictions. La rentrée s'annonce très tendue : pour le site de Nantes, il faudra se serrer dans un seul bâtiment plus des baraquements, dans lesquels tout le monde sait déjà que les formations ne rentrent pas. Les plannings, promis par la présidence de l'université pour mi-juin, ne sont pas prêts, et ceux qui sont proposés sont intenables. Combiné au manque de place, le manque de postes de formateurs-trices conduit l'ÉSPÉ à pratiquer une sélection sans le dire : sélection rigoureuse sur les dossiers nécessitant une validation des acquis, répartition des inscrits dans les sites départementaux par vagues successives (pour prendre en compte des désistements) et pour finir *surbooking* du « surplus » de la capacité d'accueil par répartition entre les différents sites, en espérant que des inscrits s'évaporent.

Il est sans cesse fait appel à la « compréhension » des collègues pour supporter la désagrégation de la formation. Mais jusqu'à quel point faudra-t-il être « compréhensif » ? Devant l'accumulation des problèmes et l'absence de réponses de la direction et de l'université, un préavis de grève a été posé pour la rentrée par l'intersyndicale (le courrier est [ici](#)).

**Toulouse** : D'ores et déjà, la rentrée s'annonce tendue : mise en place de DU, pour les différents types de parcours adaptés, tout cela, bien sûr, à « moyens constants » avec un budget de projet qui ne cesse de fondre comme neige au soleil ! La soi-disant sanctuarisation des moyens ne permet pas à l'ÉSPÉ de remplir ses missions. Quant à la multiplicité des instances (ÉSPÉ, Universités, COMUE – en construction), elle paralyse un fonctionnement complexe et anti-démocratique. Au-delà des différents types de publics à gérer, se pose la question des étudiants ayant échoué deux ans de suite au concours et qui ne peuvent obtenir le statut d'auditeurs libres pour le re-préparer. À quand la réforme de la réforme ?

**Aix-Marseille** : La situation est comme partout difficile, la suppression des visites en M2 cette année s'ajoutant à des conditions de formation déjà dures. Un élément inquiétant parmi d'autres : la proposition de DESU pour les lauréats d'un M2 MEEF (mention 1, 2 et 3) soumis au prochain CE appuyé pour moitié sur des formations au PAF très transversales (108 h sur les 240 h prévues), l'autre moitié se répartissant entre un projet (72 h), un « TD délocalisé » disciplinaire (12 h + 24 h) et un module de formation sur l'École et ses contextes (24 h). L'ÉSPÉ n'aurait donc rien d'autre à ajouter à la formation dispensée en master MEEF qu'un complément sur l'École et ses contextes... alors que les besoins d'approfondissements, notamment didactiques et disciplinaires, sont criants.

## C'est nouveau ! (ou l'imagination au pouvoir !)

A propos du dispositif « TD délocalisés » dans le projet Aix-Marseille. Ces TD « représentent des regroupements disciplinaires de deux à quatre FSTG et se déroulent dans un établissement/école d'exercice, deux fois par an. Ils sont programmés sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semestres. Ils regroupent en réalité géographiquement deux à quatre FSTG d'une même discipline scolaire. Des traces de l'activité des FSTG peuvent être prélevées (observation, support vidéo, auto-confrontation...) ; ces TD peuvent en revanche prendre appui utilement sur une séquence (ou partie de séquence) d'un des tuteurs de terrain de l'établissement ou école d'accueil et constituer ainsi du matériel mis au service du travail de l'équipe pédagogique plurielle (*a minima* un référent ÉSPÉ, un ou deux tuteurs, CPC, PEMF et DEA pour le 1<sup>er</sup> degré). » Mis en place cette année en M2 à la **place des visites** (et dès l'an dernier en M1 avec des modalités différentes), ils posent, bien entendu, de nombreux problèmes d'organisation et ne remplacent pas le travail effectué à l'occasion d'une visite ni la prise d'informations qu'elle permet.

## Un modèle pas encore tout à fait stabilisé...

### Retour sur le comité ESPÉ juin 2015

Chacun des services du ministère a présenté un point d'actualité.

- Selon la DGRH, il est trop tôt pour faire un bilan des concours, mais « ça va plutôt dans le bon sens » (sic !). Pas de triomphalisme toutefois, le manque d'attractivité du métier n'est plus un secret. Mais rien à voir avec le salaire, les conditions de travail, le parcours de formation... non, c'est parce que le ministère n'a pas suffisamment communiqué !

- Le comité de pilotage interministériel (COPIIL) prépare son rapport bilan des ESPÉ, dans lequel seront mentionnées l'importance du travail de terrain, la mobilisation locale sur laquelle peuvent se construire les ESPÉ, l'entente globale entre ESPÉ et corps d'inspection mais aussi la diversité des situations selon les ESPÉ... F. Louveaux conclut sur une « stabilisation » du modèle pas encore achevée et fixe la nécessité d'un « seuil à passer », celui de la Formation continue (qui se heurte à des questions financières dans les échanges entre université et rectorat).

L'après-midi, à partir de la présentation de l'article de C. Delarue-Breton, les échanges ont porté sur le mémoire « au centre de la formation » (cf. *supra*) en vue de rédiger les préconisations du comité sur ce sujet lors de la séance du 7 juillet 2015.

Des questions... pas de réponses :

- + Pour aller plus finement dans l'analyse des chiffres des concours, il faudrait savoir combien de candidats (inscrits / admissibles / admis) sont issus des MEEF.

- + Qu'en est-il des lauréats qui n'auront pas le master à la rentrée (échec au master, M2 en deux ans, re-préparation au concours) ?

- + Puisqu'il y a des problèmes de recrutement (ça, ils le concèdent), pourquoi ne pas déclarer les métiers de l'enseignement comme des « métiers en tension » et permettre les reconversions sans suppression des aides Pôle emploi ?

- + Nous constatons de grandes disparités dans le calcul du temps d'intervention dû à l'université en cas de décharge des collègues enseignants second degré. Est-il possible d'harmoniser ?

C'est plutôt une impression de recul que laisse cette séance, les services du ministère reprennent le vieux slogan du « on ne peut pas échouer », évoquent « la formidable mobilisation des équipes »... Le constat que le mi-temps de stage est trop lourd n'est plus tabou (D. Filâtre l'a lui-même dit pour la deuxième fois)... mais la réponse qui se dessine semble aller vers un allègement de la formation ! Étonnant non ?!

Prochaine réunion du collectif FDE restreint au siège du SNESUP-FSU, le jeudi 9 juillet 2015

Mais par avance nous vous souhaitons de :

**Bonnes VACANCES  
réparatrices !**